

Le Dniepř



Journal trimestriel de l'association « Les Enfants de Tchernobyl »

Numéro 60

Février 2012

N° ISSN 1253-2207

Permanences téléphoniques:

Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi : de 9h à 12h

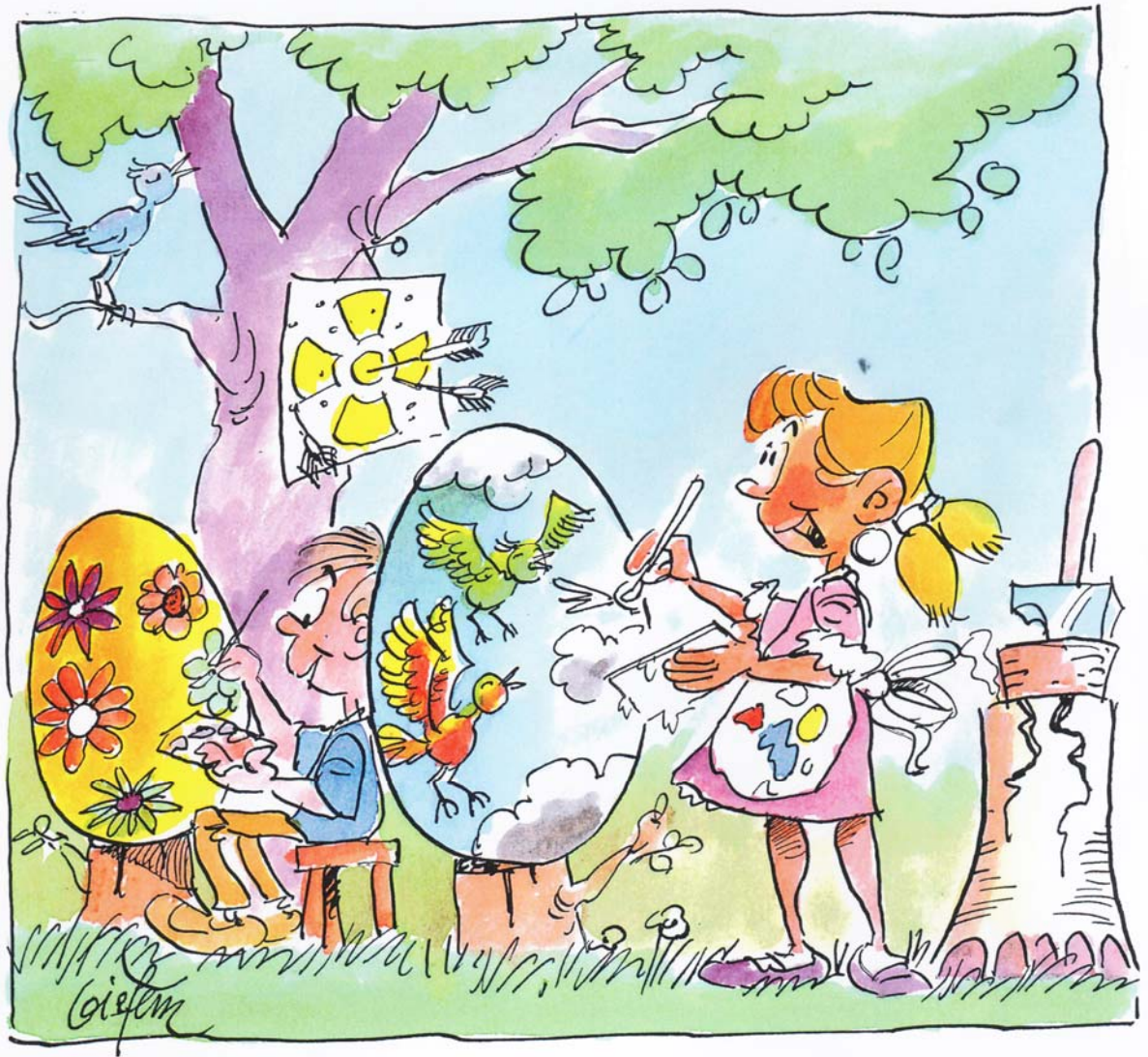
Jeudi : de 17h à 19h

Association « Les Enfants de Tchernobyl »

Résidence « Les Provinces » 1 A rue de Lorraine 68840 PULVERSHEIM

Téléphone : 06 73 15 15 81 Courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com

Site internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr



10.000 Oeufs
pour les enfants de
TCHERNOBYL



Sommaire

P. 2	20 ^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl »
P. 4	Editorial : « 60 numéros, 15 années »
P. 5	L'association recherche encore quelques familles d'accueil
P. 6 à 9	Une année 2011 bien remplie pour l'association... 25 années après l'explosion de Tchernobyl
P. 10	Invitation au rassemblement jeudi 26 avril de 17H à 18H à Mulhouse
P. 11	Invitation à l'Assemblée Générale le 3 mars à Baldersheim
P. 12 à 14 ...	Accueils d'enfants ukrainiens et russes en France : une montagne de démarches et de documents souvent ignorés
P. 15	Suite du feuilleton sur les visas biométriques pour nos groupes d'enfants ukrainiens et russes invités en France
P. 16	Infatigable Dany
P. 17	Point d'histoire : Danielle Mitterrand a défendu Yury Bandazhevsky et a sauvé BELRAD
P. 18 et 19 ..	Regard dans le rétroviseur de l'association « Les tentes de PODOL » (septembre 2000)
P. 20 et 21 ..	Aide aux victimes de Tchernobyl : Bruxelles doit respecter ses engagements !
P. 22 à 24 ...	Pourquoi il faut continuer d'aider l'institut de radioprotection BELRAD
P. 25 à 27 ...	Conclusions et recommandations de la Conférence scientifique internationale « 25 ans après la catastrophe de Tchernobyl. Sécurité pour l'avenir »
P. 28 à 31	Victime des accidents nucléaires : la proposition de résolution rejetée par l'Assemblée nationale
P. 32 et 33 ..	Fukushima (suite et pas fin) : « Cinq radios des poumons par jour »
P. 34	Oublier Tchernobyl, liquider les liquidateurs

« Le Dniepr », publication trimestrielle éditée par l'association :
 « LES ENFANTS DE TCHERNOBYL »
 Résidence « Les Provinces » 1 A rue de Lorraine 68840 PULVERSHEIM
 courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com
 Site Internet : www.lesenfantsdetchernobyl.fr

Rédactrice en chef : Eveline KIEFFER
 Directeur de Publication : Thierry MEYER
 Comité de Rédaction : Catherine ALBIE, Norbert BERNOLIN, Elisabeth CORDIER, Anne-Marie et Marc DESCHLER, Dominique GATINEAU, Marie-Christine KLEIN, Pierre VERNEREY.

Impression : Maison de la Presse - 64 rue de la République 68500 GUEBWILLER
 ISSN : 1253 - 2207
 Téléphone : 03.89.76.94.42

Dépôt légal : Février 2012

Page de couverture : le dessinateur GIEFEM a réalisé le dessin de l'affiche de la 20^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl »

Page ci-contre : Près de Tchernobyl, la vie s'est arrêtée il y a presque 26 ans (photo Thierry Gachon)

Page 35 : Réunion des familles à Novozybkov (Russie) le 20 mars 2011 (photo Thierry Gachon)

Editorial : « 60 numéros, 15 années »

Alors que vient de s'achever l'une des années les plus animées et mouvementées que l'association ait vécue depuis longtemps à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du début de la catastrophe de Tchernobyl (voir pages 6 à 9) et de l'explosion des réacteurs de Fukushima, nous fêtons dans ces lignes un nouvel anniversaire.

Il y a 15 ans, je proposais aux administrateurs des « Enfants de Tchernobyl » la création d'une revue trimestrielle destinée à diffuser à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de l'association (*un peu comme le fameux Urbi et Orbi du Souverain pontife*) les informations liées aux activités de l'association et du dossier de la catastrophe de Tchernobyl.

Nous lui avons donné comme nom : « Le Dniepr », en référence au fleuve qui traverse et lie les 3 pays les plus contaminés par les retombées radioactives de Tchernobyl. Long de 2 285 kilomètres et drainant un bassin de 504 000 kilomètres carrés, le Dniepr (le Borysthène des anciens Grecs) se classe en Europe au quatrième rang derrière la Volga, le Danube et l'Oural. Le Dniepr traverse successivement la Russie sur 485 kilomètres, la Biélorussie sur 595 kilomètres, puis l'Ukraine, du nord au sud, sur 1 205 kilomètres pour se jeter dans la Mer Noire.

Quelques 2400 pages et 60 numéros plus tard, force est de constater que l'objectif initial semble avoir été atteint, parfois dépassé même, lorsque l'on observe que certains de ses articles sont référencés dans d'autres publications ou traduits dans des langues étrangères.

Je tenais à remercier, dans cet éditorial inhabituel, chacune et chacun de ceux qui par leur contribution (passée ou actuelle) ont conduit à la réalisation et à la poursuite de ce projet. De chaleureux remerciements en particulier à Monsieur Richard, notre imprimeur bénévole depuis de nombreuses années, à Michèle, Gratiane, Marc, Eveline, Norbert, ainsi qu'aux correcteurs réguliers.



Pour marquer ce numéro particulier, nous débutons une nouvelle rubrique intitulée « Regard dans le rétroviseur ». Le premier souvenir concerne l'opération « Les tentes de Podol » réalisée à l'été 2000 (voir pages 18 et 19).

Pour le reste, la catastrophe se poursuit et se développe en Ukraine, en Russie, au Bélarus... et au Japon. Il est primordial de poursuivre notre mobilisation et de réitérer nos engagements devant la détresse des populations concernées. Nous avons besoin de tous pour vendre nos œufs en bois, notre principale source de financement (voir page de couverture), pour accueillir des gamins ukrainiens et russes dans l'est de la France (page 5), pour participer au rassemblement commémoratif (page 10), pour trouver des dons et des aides financières. Les membres sont cordialement invités à participer à l'Assemblée générale (page 11).

Bonne lecture !

Thierry Meyer, Président-fondateur des « Enfants de Tchernobyl »
Directeur de publication de la revue « Le Dniepr »

31 décembre 2011

**Le dessinateur belge Philippe Geluck nous
avait offert un dessin pour la couverture
du n° 24**

L'association « LES ENFANTS DE TCHERNOBYL » recherche encore quelques familles d'accueil d'enfants ukrainiens et russes pour l'été dans les 6 départements de l'est de la France : 67, 68, 90, 88, 70 et 25

Près de 26 ans après l'explosion du réacteur de Tchernobyl, l'association humanitaire alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » continue de présenter les preuves de la poursuite de la catastrophe et de l'intérêt des séjours en France des « Enfants de Tchernobyl ».

Les habitants du nord de l'Ukraine, du sud de la Russie et du Bélarus sont contraints de vivre dans un environnement radioactif et en raison d'une alimentation contaminée, les radioéléments (et tout particulièrement le césium 137) s'accumulent, jour après jour, dans l'organisme des enfants. Les principaux responsables sont le lait, les fromages, les produits de la cueillette (baies, champignons...), de la chasse et de la pêche.

L'irradiation permanente de leurs cellules, en particulier celles du cœur, de la thyroïde et du cerveau, provoque d'innombrables lésions qui sont à l'origine de pathologies très graves, liées notamment à l'atteinte des défenses immunitaires et des organes vitaux.

Une alimentation « propre » durant quelques semaines permet à ces enfants d'éliminer plus rapidement le césium radioactif contenu dans leurs organismes et donc de réduire les risques sanitaires.

Durant leurs vacances françaises, les enfants ukrainiens et russes invités par l'association alsacienne « Les Enfants de Tchernobyl » ont réduit leur charge corporelle en césium radioactif de 30% en moyenne, jusqu'à 65% pour les plus contaminés, uniquement par une alimentation « propre ». Ces résultats sont remarquables et prouvent l'intérêt de ces projets.

L'association humanitaire « Les Enfants de Tchernobyl » lance un appel d'urgence aux familles d'accueil bénévoles dans les 6 départements de l'est de la France : 67, 68, 90, 88, 70 et 25. Elle organisera en juillet et août 2012 l'accueil en France pour des séjours de 3 semaines d'enfants ukrainiens et russes originaires de ces régions. Elle recherche encore quelques familles d'accueil.

Informations et candidatures auprès de :

Marie-Christine Klein : 03 89 56 36 51 ou 06 82 09 54 89

Catherine Albié : 03 89 83 61 80 ou 06 08 48 55 48

Courriel : lesenfantsdetchernobyl@gmail.com



Le Dniepr

Une année 2011 bien remplie pour l'association... 25 années après l'explosion de Tchernobyl

Depuis sa précédente Assemblée Générale, le 26 février 2011 à Chatenois, l'association est demeurée fidèle à ses 3 axes fondateurs (sortir des enfants des zones contaminées, aider les autres, médiatiser le dossier) grâce à l'investissement en temps, en énergie et en générosité des 517 familles membres et des centaines de donateurs et sympathisants, mais également grâce au travail et à l'efficacité des animateurs français (19 réunions du Conseil d'administration et de l'encadrement des accueils d'enfants), ukrainiens et russes qui animent et gèrent la vie quotidienne de l'association, la préparation et les réalisations des nombreux projets. Pour mémoire, rappelons dans leurs variétés et en vrac, les principales réalisations et initiatives de cette année 2011 :

- Accueils en France durant l'été des 38^{ème} et 39^{ème} groupes d'enfants ukrainiens et russes invités et de leurs accompagnatrices (145 Ukrainiens et 78 Russes - 213 enfants et 10 adultes) dans des familles d'accueil bénévoles (3289 séjours organisés de 3 à 8 semaines en 19 années).
- Opération chirurgicale (mise en place d'une prothèse de hanche) de notre coordinatrice russe Tania Shlykova dans une clinique de Mulhouse.
- Du 19 au 27 mars, mission « Tchernobyl, 25 années de catastrophe » dans les zones contaminées de Russie et à la Centrale nucléaire de Tchernobyl (15 participants dont André Paris et les journalistes de « L'Alsace » et de « France 3 Alsace ») suivie de la publication de 9 pages d'articles dans le quotidien régional, de la diffusion de 5 reportages et d'une émission en direct sur l'antenne de la télévision régionale, de la création d'une exposition photographique et de la publication d'un numéro spécial du « Dniepr ».
- Interviews sur la principale chaîne de télévision indépendante nationale russe.
- Campagne de mesures de la contamination radioactive en césium 137 des sols de la ville de Novozybkov puis transmission des résultats aux autorités nationales et internationales.



L'un des temps forts de l'année : André Paris mesure la radioactivité des sols à Novozybkov

Le Dniepr

- Remise aux autorités politiques et sanitaires russes à Bryansk des résultats des mesures de contamination des organismes des enfants en césium 137 effectuées en 2010 avant et après leur séjour en France.
- Présentation lors de la Conférence scientifique internationale « 25 ans de Tchernobyl, la sécurité du futur » au Palais d'Ukraine à Kiev du 20 au 22 avril des « résultats exceptionnels des baisses des charges corporelles en césium 137 des organismes des enfants accueillis en France » par l'association.
- Création d'un poste bénévole de chargée de mission téléphonique (Céline).
- Création d'un poste de chargée de mission pour la préparation et l'organisation de la 20^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl » (Paulette) et d'une adresse électronique spécifique.



Encore 27 380 pyssanki vendus en 2011 !

- Intervention auprès de l'Ambassadeur du Japon pour défendre les enfants de Fukushima suite à une modification injustifiable des normes de radioprotection de la population japonaise.
- Participation le 1^{er} mars à la Fondation Ricard à Paris au débat « Tchernobyl, il y a 25 ans ».
- Poursuite du partenariat pluriannuel avec la société Biogroup pour la mise à disposition de l'hôpital de Novozybkov d'un appareil performant d'analyses hématologiques (Sysmex KX-21).
- Réunions des familles d'accueil françaises à Horbourg-Wihr (18 juin), des parents des enfants ukrainiens invités à Vovchiv (29 mai) et des parents des enfants russes invités à Novozybkov (20 mars).
- Aides à l'hôpital de Novozybkov (poursuite des travaux de ravalement, acquisition de matériel).
- Réalisation par Thierry Gachon de l'exposition photographique « Tchernobyl 25 après » et présentation de celle-ci à Kaisersberg, Mulhouse, Colmar, Horbourg-Wihr, Erstein et Thann.

- Diffusions de communiqués de presse aux médias : pour la recherche de familles d'accueil, lors de la commémoration du 26 avril, aux arrivées et départs des groupes d'enfants en France, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de l'explosion du réacteur de Tchernobyl.
- Aides au Bélarus par le biais de l'Institut de radioprotection Indépendant Belrad.
- Poursuite d'une action en justice (procédure en appel), lancement d'une procédure d'exclusion contre un membre.
- Aide à l'Institut de Génétique de Roza Goncharova à Minsk, au Bélarus.
- Participation à la Foire de Lure.
- 19^{ème} rassemblement commémoratif, le mardi 26 avril à Mulhouse, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du début de la catastrophe.
- Vente du 3 au 24 avril de 27 380 pyssanki dans le cadre de la 19^{ème} édition de l'opération « 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl » dans toute l'Alsace (et quelques points de vente dans les départements limitrophes). Total sur 19 années : 365 036 œufs en bois vendus à l'unité.
- Séjours de 4 missions déléguées par le Conseil d'administration en Ukraine et en Russie



Visite des enfants russes à leur domicile

- 11^{ème} édition de l'opération d'aide alimentaire directe aux populations intitulée « projet Megamarket » en Ukraine (27 et 28 juillet) ainsi qu'à Novozybkov en Russie (30 août) avec 23 060€ de dons (193 570€ de dons en 11 ans).
- Poursuite de la publication du trimestriel « Le Dniepr » (3 numéros : 57 à 59) dont un numéro spécial en partenariat avec la rédaction du quotidien « L'Alsace » à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du début de la catastrophe.

- Traductions et transmissions de plusieurs centaines de lettres échangées entre les familles françaises, ukrainiennes et russes
- Interventions parlementaires dans l'optique de la mise en œuvre programmée par les autorités européennes membres de l'Espace Schengen des visas biométriques.
- Reconnaissance de la « mission d'utilité publique » particulière aux associations de Droit Local d'Alsace-Moselle accordée à l'association par le Préfet du Haut-Rhin.
- Financement de travaux, de matériels, de mobilier et de vêtements à l'internat « Perce-Neige ».



La bonne humeur présente dans une majorité de nos projets

- Suppression (provisoire ?) du poste rémunéré de permanente et répartition des tâches entre bénévoles.
- Modification du numéro de téléphone et de l'adresse électronique de l'association.
- Participation à des rencontres, débats, soirées, événements culturels : Rotary Colmar-Rhin le 31 janvier, Inner Wheel Strasbourg le 15 février, Rotary Ingwiller-Bouxwiller-La Petite Pierre le 8 mars, Stammtich des anciens de Plobsheim, le 29 mars, concert de l'ensemble folklorique à Hirsingue le 17 avril, Seppois-le-Haut le 21 avril, «L'Il aux artistes» le 8 mai, concert de l'ensemble « Bilitis » le 25 juin à Kaysersberg, concert le 20 novembre à Ingersheim etc...
- Et puis aussi... réalisation d'environ 25 000 photocopies, expédition de plusieurs milliers de courriers, réponse à des centaines de sollicitations par courriers postaux et électroniques ou appels téléphoniques...

Invitation au rassemblement commémoratif silencieux 26 ans après le début de la catastrophe de Tchernobyl

**Jeudi 26 avril de 17H à 18H
Place de la Réunion à Mulhouse**

« Tchernobyl ? Pfff, de l'histoire ancienne ! Pensez donc, c'était il y a 26 ans. D'ailleurs à l'époque, le nuage n'a jamais franchi nos frontières... » Si elles n'étaient pas accablantes, de telles fadaïses prêteraient sans doute à sourire.

Hélas, la réalité est bien trop sombre pour cela. A l'occasion du 26^{ème} anniversaire de l'explosion du réacteur de Tchernobyl et du début de la catastrophe, notre association a le devoir de le rappeler aux représentants de la presse et aux passants mulhousiens, en organisant le 26 avril un rassemblement silencieux sur les marches du Temple Saint-Etienne à Mulhouse.

Les victimes passées, actuelles et futures de ces 26 premières années de la catastrophe méritent votre sensibilisation.

Nous espérons que vous, les membres de votre famille et vos amis, offrirez une heure de votre temps en vous rassemblant derrière la banderole apolitique de l'association « Les Enfants de Tchernobyl » le jeudi 26 avril de 17H à 18H, Place de la Réunion à Mulhouse.

Merci d'être présent dès 17H précises pour permettre aux photographes et aux cameramen de la presse de disposer d'un groupe dense pour leurs prises de vue.



Un rassemblement traditionnel et incontournable

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2012

Le Conseil d'administration de l'association « Les Enfants de Tchernobyl » a le plaisir d'inviter les membres à participer à l'Assemblée Générale 2012 qui se déroulera :

**Samedi 3 mars 2012 à 14H30
à la Salle polyvalente de Baldersheim**

(Baldersheim se trouve dans le Haut-Rhin au nord-est de Mulhouse)

La présence de chacun est vivement souhaitée. En cas d'absence, vous pouvez transmettre une procuration à un autre membre. L'ensemble des documents relatifs à nos débats seront expédiés par La Poste.

De 14H30 à 14H55 : Accueil des participants, vérification des inscriptions et des procurations

15H00 : Allocution de bienvenue de Monsieur le Maire de Baldersheim

15H15 : Introduction – Explications du déroulement de l'après-midi

Ordre du jour de la 19^{ème} Assemblée Générale :

15H20 : Rapport moral du Président – vote

15H30 : Rapport d'activités 2011 – vote

16H00 : Rapport financier 2011 du trésorier

16H15 : Intervention des réviseurs aux comptes – vote du quitus

16H20 : Montant de la cotisation de membre pour 2013 - vote

16H25 : Projets pour 2012 – vote

16H55 : Budget prévisionnel 2012 – vote

17H05 : Présentation des candidats au Conseil d'administration pour le mandat 2012/2014 et réviseurs aux comptes pour l'exercice 2012

17H10 : Fin de mission pour Angèle

17H15 : Votes à bulletins secrets

17H30 : Pot de l'amitié suivi du résultat des élections

Accueils d'enfants ukrainiens et russes en France : une montagne de démarches et de documents souvent ignorés

Les familles qui accueillent durant l'été dans leur foyer un enfant ukrainien ou russe par le biais des « Enfants de Tchernobyl » reçoivent un nombre important de documents de la part des responsables de l'association : au moment de leur candidature, lors de la réunion préparatoire (et obligatoire) au projet puis lors de l'arrivée des enfants.

En préalable à cette quarantaine de documents d'information destinés au bon déroulement des projets, une montagne de démarches et de documents souvent ignorés sont nécessaires pour permettre à ces gamins de bénéficier de la générosité des familles françaises. Voici la chronologie de quelques montagnes à franchir...

Retour d'expérience des accueils de l'année écoulée

Dès la fin de l'été, les administrateurs réalisent un retour d'expérience sur les différents points qui concernent la préparation, l'organisation et le déroulement des accueils qui viennent de s'achever. Des décisions sont prises qui seront mises en œuvre immédiatement (sanctions, actions en justice si nécessaire) ou ultérieurement. Ces informations parviennent aux partenaires concernés en Ukraine et en Russie.

Lancement des projets d'accueil pour l'année suivante

A la fin de l'automne, le Conseil d'administration décide des lignes principales des projets de l'été suivant : dates, durée, origine des enfants, critères de sélection, encadrement... Il propose des contrats de partenariat avec plusieurs responsables en Ukraine et en Russie, chargés de sélectionner les enfants, d'entreprendre et de suivre les nombreuses démarches administratives. Le Conseil d'administration (CA) rédige les différents contrats qui lieront l'association avec les responsables des accueils en Ukraine et en Russie, avec les enfants invités et leur famille, avec les familles d'accueil, avec les interprètes qui encadreront les groupes ;

Dans le même temps les administrateurs sollicitent les différentes autorités ministérielles, diplomatiques et parlementaires en France, Ukraine et Russie pour s'informer de l'évolution éventuelle des législations. Des démarches sont entreprises pour trouver le meilleur mode de transport des groupes et les couvertures d'assurances obligatoires pour l'obtention des visas.

En France, la fin de l'année est consacrée à la recherche de familles d'accueil pour l'été suivant, par le biais d'une vaste campagne de communication auprès de la presse et de l'envoi de courriers aux quelque 800 membres et sympathisants de l'association.

En Ukraine et en Russie, cette période est utilisée par « les sélectionneuses » pour rechercher des enfants susceptibles de correspondre aux critères fixés par le CA.

Les démarches en Ukraine décrites par Irina

1. Passeport

« Pour faire un passeport toutes les familles sont obligées de se rendre dans la ville ou dans un village (Ivankiv ou Termakhivka) où il y a un département spécial qui délivre les passeports. Une procédure normale demande trois semaines et un paquet de documents. Mais comme il arrive souvent, ces départements régionaux n'ont pas suffisamment de formulaires, et des fois nous attendons un passeport pendant des mois.

Pour obtenir un passeport, ou le document de voyage de l'enfant, la famille doit présenter une demande, un acte notarial que les deux parents / ou le tuteur donnent leur accord pour que l'enfant ait un passeport, et des photos. La procédure devient compliquée si un parent (souvent c'est le papa) est un alcoolique, ou est parti et ne vit plus avec la famille.

2. Acte notarial (autorisation parentale)

Cet acte est nécessaire pour obtenir le visa, et en même temps c'est le seul document qui permet aux gamins de quitter le territoire d'Ukraine. C'est dans ce document qu'on indique que les parents ou les tuteurs donnent leur accord pour le départ de l'enfant et qu'ils sont au courant que l'enfant part en France. Si un gamin a un visa français dans son passeport mais ne dispose pas d'un acte notarial, la douane ukrainienne ne le laissera jamais quitter le pays. Pour faire ce précieux document, les familles (encore une fois) sont obligées d'aller à la ville ou dans un village où il y a un office notarial. Depuis quelques années c'est devenu un peu moins compliqué, car nous avons le droit d'utiliser un acte signé par le notaire privé, tandis qu'auparavant seulement la signature d'un notaire d'état était valable. Mais comme ces notaires sont beaucoup moins nombreux que les privés, les familles passaient des journées entières dans les files d'attente .

3. Visa

Pour obtenir un visa on doit présenter à l'ambassade de France à Kiev un certain nombre de documents :

- une demande de visa (cette année le formulaire est modifié)
- un passeport
- deux photos (les ambassades européennes ont des exigences particulières par rapport aux photos. Par exemple le visage doit faire 80% d'une photo, le fond de la photo doit être d'une couleur précise etc. Et c'est bien important car l'ambassade a le droit de refuser la demande du visa si une photo ne correspond pas aux exigences)
- les copies des passeports des parents ou des tuteurs
- l'acte notarial
- un document délivré par l'école confirmant que l'enfant est scolarisé
- une attestation médicale (maladies chroniques, vaccinations etc)

4. Autorisation du Ministère ukrainien de la jeunesse

Le même paquet de documents que nous présentons à l'ambassade de France est livré au ministère de la Jeunesse (sans passeport bien sûr) pour que l'Etat nous délivre une autorisation de faire partir à l'étranger un groupe d'enfants. Dans ce document il y a le nombre et les noms des personnes qui vont en France. Les douaniers ukrainiens vérifient strictement que ce document corresponde au groupe réel et, à leur tour, vont tamponner l'autorisation à l'aller et au retour. Quand le groupe est rentré en Ukraine nous nous rendons tout de suite au ministère pour présenter ces tampons qui confirment que tous les enfants sont bien rentrés dans le pays. »



Au printemps dernier à Kiev, 7 membres de « l'équipe ukrainienne » en compagnie de Marie-Christine, Cathy et Thierry

Le Dniepr

Les démarches en Russie décrites par Tania

« Pour aller en France il faut premièrement que les parents ramassent un paquet de documents pour faire un passeport étranger. Pour le passeport il faut:

- demande standard de la part d'un des parents
- passeport d'un des parents + la copie
- acte de naissance de l'enfant + la copie
- certificat de citoyenneté de l'enfant + la copie
- photos
- justificatif de domicile
- passeport intérieur de l'enfant à partir de 14 ans + la copie de toutes les pages
- quittance de timbre fiscal

Puis les deux parents vont chez le notaire pour donner leur autorisation pour que l'enfant puisse quitter le pays et pour déléguer leurs droits parentaux à un accompagnant.

Puis c'est moi qui ramasse encore un paquet de documents pour chaque enfant pour l'obtention de visas comme : passeport, autorisation parentale, acte de naissance, papier de l'école, photos et si c'est nécessaire acte de décès d'un des parents, papier si la maman est toute seule, tutelle, assurance, invitation française etc. Avec tous ces papiers (l'original + la copie pour chaque papier) il faut aller à l'ambassade. Cela fait une valise ».

Lorsque les enfants sont sélectionnés et les familles d'accueil trouvées

En France, lorsque les enfants sont sélectionnés, les familles d'accueil et les interprètes chargées de l'encadrement trouvées, les transports réservés et les primes d'assurance payées, il convient d'obtenir pour chaque enfant des attestations de transport et d'assurance.

Ces attestations, additionnées des attestations des familles (qui s'engagent à laisser repartir l'enfant invité en fin de séjour), de lettres d'invitation et de tableaux de synthèse avec toutes les coordonnées et informations sur la famille d'accueil et l'enfant invité (un tableau par département !) sont transmises à la Sous-direction de la circulation des étrangers du ministère des Affaires étrangères français à Nantes, à l'ambassade de France en Ukraine à Kiev (pour les invités ukrainiens) et à l'ambassade de France en Russie à Moscou (pour les invités russes).

Le ministère des Affaires étrangères français sollicite les présidents des conseils généraux des départements concernés pour s'informer des éventuels problèmes liés à la candidature de certaines familles à l'accueil et transmet aux ambassades à Kiev et Moscou les documents expédiés par l'association.

En Ukraine et en Russie, les responsables de l'association se rendent au service externalisé des dépôts de visa pour déposer, un à un, les dossiers de demandes de visas. Cette démarche est fastidieuse puisque chaque dossier est examiné en présence du responsable de l'association. Si toutes les pièces sont jugées acceptables, le dossier de demande de visa est transmis à l'ambassade de France, sinon, il convient de compléter les documents et de reprendre un rendez-vous consulaire !...

Il faut ensuite reprendre un rendez-vous dans les ambassades pour récupérer les passeports avec les précieux visas individuels...

Information importante :

Tous les frais liés à la réalisation des documents (passeports, actes notariaux, demandes de visas, etc...) sont pris en charge en intégralité par l'association.

Les familles ukrainiennes et russes des enfants invités en France n'ont strictement rien à payer.

Suite du feuilleton sur les visas biométriques pour nos groupes d'enfants ukrainiens et russes invités en France

En 2005, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, imposait la mise en place de visas biométriques. Sept années plus tard, en 2011, cette mesure n'était toujours pas entrée en vigueur dans nos consulats ukrainien et russe. La procédure devrait être appliquée en 2012 à Kiev et Moscou mais les modalités pratiques nous restent inconnues. Pour cette raison, nous avons sollicité une nouvelle fois en décembre 2011 l'intervention des 25 parlementaires alsaciens (députés et sénateurs). Pour votre information, voici ci-après une « Question écrite » posée par l'un des sénateurs sollicités, publiée au Journal Officiel du Sénat le 22 décembre 2011 :

Délivrance de visas biométriques pour les groupes d'enfants ukrainiens et russes invités en France à l'été 2012

13^{ème} législature

**Question écrite n° 21607 de M. Jean-Louis Lorrain (Haut-Rhin - UMP)
publiée dans le JO Sénat du 22/12/2011 - page 3248**

M. Jean-Louis Lorrain attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la délivrance de visas biométriques pour les groupes d'enfants ukrainiens et russes invités en France à l'été 2012.

Comme l'année dernière (cf. questions écrites n° 96554, 96553, 95928 pour MM. les députés Jung, Schneider et Bur, n° 17616 pour M. le sénateur Roland Ries), l'association humanitaire française « Les enfants de Tchernobyl », dont le siège est à Pulversheim, est très inquiète quant aux conditions d'accueil des jeunes Ukrainiens qui vivent sur les territoires du nord de l'Ukraine ou des jeunes Russes qui habitent dans le sud-ouest de la Russie, zones qui restent fortement contaminées par les retombées de Tchernobyl.

Pour organiser les longs déplacements de ces enfants depuis leurs villages jusqu'aux lieux d'accueil, l'association doit connaître au préalable les démarches à accomplir. Or les consulats de l'ambassade de France à Kiev et à Moscou semblent ne pas être en mesure de dire avec certitude si les jeunes invités devront ou non obtenir des visas biométriques pour séjourner dans notre pays durant l'été 2012.

Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures envisagées par l'État français dans ce dossier.

En attente de réponse du ministère des affaires étrangères et européennes

Infatigable Dany

L'association repose depuis une douzaine d'années sur des fondations constituées par une vingtaine de fidèles, membres ou non du Conseil d'administration, qui ne comptent ni leur temps, ni leur énergie, tout au long de l'année, pour que les projets de l'association se réalisent. La notoriété actuelle des « Enfants de Tchernobyl » leur appartient légitimement puisqu'ils en sont les artisans.

Daniel Reininger est l'un deux. Toujours disponible, toujours présent, toujours efficace depuis de nombreuses années en dépit de ses multiples autres responsabilités professionnelles, associatives et citoyennes.

Outre son engagement constant et réitéré dans les projets annuels (opération de vente d'œufs, accueils d'enfants, expositions, ...), Dany a représenté et a présenté l'association à plusieurs reprises en 2011, en particulier :

- le 31 janvier à Colmar, à la soirée du « Rotary Colmar-Rhin » à l'occasion de la remise d'un chèque de 3000 euros
- le 15 février à Strasbourg, auprès de l'association « Inner Wheel », qui nous avait fait parvenir un chèque de soutien
- le 1^{er} mars à Paris, à la « Fondation Ricard », au débat « Tchernobyl, il y a 25 ans » avec Yves Lenoir et Michèle Rivasi
- le 29 mars à Plobsheim, lors du « stammtisch des anciens » (avec vente de pissanki)
- le 8 mai à Horbourg-Wihr, dans le cadre de l'évènement culturel et artistique « L'Ill aux artistes » organisé au profit de notre association par « l'Association de Protection des Berges de l'Ill » (APILL) dont il est responsable

Merci Dany, merci à toutes celles et à tous ceux qui, comme lui, consacrent une partie de leur temps (et souvent de leur argent...) pour que la belle histoire d'amitié, de solidarité et de générosité, débutée il y a 19 ans, se poursuive.



31.1.2011 : Dany (à droite) réceptionne un don pour l'association

Point d'histoire : Danielle Mitterrand a défendu Youry Bandazhevsky et a sauvé BELRAD

Danielle Mitterrand est décédée dans la nuit du lundi 21 novembre 2011 à l'âge de 87 ans. La veuve de l'ancien président François Mitterrand a inlassablement multiplié les actions humanitaires à la tête de la fondation "France-Libertés", qu'elle présidait depuis sa création en 1986. Son action en faveur des victimes de Tchernobyl fut importante, comme l'illustre ce point d'histoire qui suit :

« En avril 1999, Solange et Michel Fernex ont rédigé une pétition dénonçant l'accord AIEA-OMS voté par l'Assemblée Générale de l'ONU en 1959. Du 7 au 11 Mai de la même année, le journal *Les Périphériques vous parlent* et *France-Libertés*, Fondation Danielle Mitterrand organisaient les rencontres des *Premiers Fora des Villages et Cités du Monde*, à la Cité Universitaire de Paris.

Wladimir Tchertkoff devait y faire une intervention et s'était muni d'un certain nombre d'exemplaires de la pétition envoyée par fax à Origlio avant son départ pour Paris. Il la proposa à la signature des participants, dont *France Libertés* fut ainsi la première boîte aux lettres. Dans les coulisses Danielle Mitterrand s'enquit auprès de Wladimir du contexte et de la situation des régions contaminées par Tchernobyl.

En juillet 1999, Lukashenko faisait jeter Youry Bandazhevsky en prison, fait que l'on n'apprit ici qu'en septembre. Immédiatement Danielle Mitterrand réagit en prenant position pour sa défense.

La collaboration entre *France-Libertés* et *ETB* commença peu après la fondation de notre association en avril 2001.

En 2006, *BELRAD* risquait de devoir fermer faute de financement. Le dernier soutien officiel, une somme de 12 000 \$ accordée par l'Ambassade du Japon à Minsk, remontait à l'année précédente. C'est l'année où fut publié le livre de Wladimir, *Le Crime de Tchernobyl, le Goulag nucléaire*, par *Actes-Sud*.

Toute la tragique histoire de la lutte de Bandazhevsky et Nesterenko pour déterminer les séquelles sanitaires de Tchernobyl et les moyens d'y remédier s'y trouve rapportée.

Les plus grandes et riches fondations firent la sourde oreille, même quand Danielle Mitterrand intervint en personne pour *BELRAD*.

Le 25 juin 2007, le dictateur Lukashenko publiait l'oukaze suivant : "Prendre les mesures nécessaires pour traduire en justice l'entreprise unipersonnelle privée « Institut de radioprotection *BELRAD* » et ses responsables pour violation dans ledit domaine [législation des recherches en radioprotection et diffusion des informations sur les résultats de ces recherches], ainsi que les personnes coupables de tolérance envers les infractions commises par cette entreprise".

Affaibli financièrement, *BELRAD* semblait une proie facile pour les hyènes du régime.

Grâce à la mobilisation d'Anatoli Karpov (*Fondation de la Paix*), des professeurs Elena Bourlakova, Dimitri Grodzinsky, Alexey Yablokov, Michel Fernex, Nidecker, Chris Busby et à la tenue impeccable des registres et comptes de *BELRAD* (le récit de l'enquête fait par Vassily rend compte de la minutie paranoïaque des contrôles), toutes les charges furent abandonnées. Mais cela ne contribua guère à améliorer la situation financière de l'Institut...

C'est à cette époque que Danielle Mitterrand prit la décision d'accorder un soutien décisif à *BELRAD*, 82 956 € (soit 45% du financement de l'année 2008), une somme versée entre novembre 2007 et septembre 2008 représentant quasiment le tiers du potentiel de *France Libertés*. Ce geste exceptionnel sauva *BELRAD*. Une contribution complémentaire laissa le temps à *ETB* de redresser la barre : en 2009 *France-Libertés* contribua pour 23 473 € au budget de *BELRAD*.

Depuis, grâce à l'engagement de nos adhérents, des donateurs, et à celui de nos autres partenaires, *ETB* a pris la relève. C'est difficile. Rien n'est jamais acquis.

Une grande Dame est morte. Son souvenir est présent. Personne ne saurait l'oublier, ni son action. Un beau portrait de Danielle Mitterrand fait face, aux côtés de Solange Fernex, à la bonté du sourire de Vassily Nesterenko dans la grande salle de réunion de la *Maison de BELRAD* à Minsk. Puissions-nous tous faire en sorte que ce lieu reste une ruche au service des enfants touchés par Tchernobyl et conserve la mémoire des liens de solidarité et d'amitié que ces valeureuses personnes ont tissés entre *France Libertés* et nous !

Wladimir Tchertkoff et Yves Lenoir »

(Extrait du bulletin mensuel de l'association *LES ENFANTS DE TCHERNOBYL BELARUS* – décembre 2011)

Regard dans le rétroviseur de l'association : « Les tentes de Podol »

(Publié en décembre 2000 en pages 16 et 17 du « Dniepr » N° 15)

A cause des difficultés économiques actuelles, de nombreuses familles de Kiev passent les trois mois de congés scolaires ukrainiens (juin, juillet, août) chez des proches à la campagne.

Si à la campagne, contrairement à la ville, il est plus facile de trouver à manger pour peu d'argent, se pose, pour beaucoup, le problème du logement durant ce trimestre rural.

A la demande de « l'association des familles nombreuses du quartier de Podol de la ville de Kiev », l'association a lancé, au printemps, une opération intitulée « Les tentes de Podol ». Objectif de l'opération : acheter et offrir une vingtaine de tentes, de tailles diverses, à des familles nécessiteuses pour leur permettre de se loger à la campagne.

Une large souscription a été lancée dès le mois de mai auprès des membres et sympathisants des « Enfants de Tchernobyl » pour trouver le financement nécessaire à ces achats.

Comme les précédentes opérations de ce type (matelas, couches bébé, etc...), ce projet a abouti puisque, dès le début de l'été, nous avons pu acquérir 29 tentes neuves à Kiev. Sur ce stock, 27 tentes ont été distribuées à des familles ukrainiennes et 2 tentes sont mises à disposition des autres familles nombreuses par le biais d'un roulement. Le montant total des dons s'élève à 24 900 FF.

Les responsables de nos deux associations remercient chaleureusement tous les donateurs, et tout particulièrement le Comité de la Foire de Rouffach (don de 10 000 F) pour leur soutien à l'opération « Les tentes de Podol ».



Juin 2000 : la distribution des tentes s'est déroulée dans l'une des écoles du quartier de Podol



Les enfants s'amuse du cadeau offert par les Français

De nombreuses familles ukrainiennes destinataires d'une tente ont remercié les membres de l'association pour ce don. Voici, à titre d'exemple, la traduction de l'une de ces lettres :

Chers amis français,

Un petit mot de la famille Niziuk pour vous remercier de tout cœur de votre bonté et générosité depuis de nombreuses années.

Comme chaque famille nous avons un rêve : c'était l'achat d'une tente.

Mais la situation économique de notre pays est tellement difficile que notre souci quotidien est plutôt l'alimentation, afin que nos enfants puissent manger correctement.

En effet, le prix de l'alimentation est trop élevé par rapport à nos salaires. C'est pourquoi, l'acquisition d'une tente n'était qu'un rêve.

Et voilà que celui-ci s'est réalisé grâce à vous. Quel bonheur, nous sommes si heureux en particulier nos enfants : Anatoliy 13 ans, Anastasia 11 ans et Olga 8 ans.

Notre famille est très unie, et nous aimons beaucoup travailler.

Nous avons un petit jardin en dehors de la ville qui nous permet de cultiver les légumes et où nous récoltons également nos fruits. Cela nous permet de mieux gérer notre budget.

Lors de la récolte, nous pourrions rester sur place et dormir dans la tente.

Elle nous permettra également d'aller nous reposer dans la campagne où mon mari et mon fils qui adorent pêcher pourront satisfaire pleinement leur passion.

Merci pour toute cette joie et ce bonheur que vous avez apportés à notre famille.

Nous vous en serons reconnaissants toute notre vie.

Recevez, chers amis, nos meilleures salutations.

NIZIUK Nina Rue Ijakevitch 7/10 appt. 20 04123

AIDE AUX VICTIMES DE TCHERNOBYL : BRUXELLES DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS !

Les eurodéputés écologistes ont reçu le Professeur Yury Bandazhevski au Parlement européen le mardi 15 novembre 2011. Ce Biélorusse alerte l'opinion publique depuis de nombreuses années sur la nécessité d'une meilleure prise en charge des victimes de la catastrophe nucléaire. Son projet de centre de soins installé en plein territoire contaminé est aujourd'hui délaissé par les institutions européennes qui bloquent son financement.



**Printemps 2010 à Kaysersberg. Le Professeur Yury Bandazhevski entouré
du Professeur Michel Fernex et de Thierry**

En 2008, puis en 2010, les eurodéputés s'étaient prononcés pour encourager et soutenir le financement de projets innovants à destination des victimes de la catastrophe de Tchernobyl. Trois ans plus tard, les déclarations des parlementaires ne sont toujours que des déclarations et les victimes - entre 6 et 7 millions de personnes vivant en territoire contaminé par la radioactivité sur un périmètre de 150 000 km² en Ukraine, en Biélorussie et en Russie - toujours ignorées. Le 19 avril 2011, la Commission européenne a engagé 110 millions d'euros supplémentaires pour les travaux de sécurisation de la centrale (sur un total de 1,54 milliard d'euros). Mais l'aide aux victimes tarde elle à se concrétiser. Pour Michèle Rivasi, eurodéputée EELV, « *il s'agit d'une politique du déni* ». « *On dépense des millions d'euros pour construire une nouvelle chape isolant le réacteur de Tchernobyl et recouvrir le vieux sarcophage qui fuit de toutes parts, mais les gens, on ne veut pas les suivre.* »

En 2010, la Commission et le Conseil, réunissant les Etats-membres, s'étaient pourtant mis d'accord pour soutenir le projet de Centre d'écologie et de santé du professeur Yuri Bandazhevski et ainsi fournir une aide sanitaire à la population. Cette initiative exemplaire, dont le budget est estimé à 4,2 millions d'euros, est aujourd'hui à l'arrêt, faute d'un soutien effectif de la part des institutions. Après de nombreux travaux de recherche initiés dès 1986, Yuri Bandazhevski a pris la mesure de l'impact de la contamination par ingestion. Pour réagir, il a initié la création d'un centre visant à développer un modèle intégré de système de vie dans un territoire contaminé par la radioactivité. « *Ce projet est unique en son genre et permettra de tirer de véritables leçons de cette catastrophe, mais aussi d'assurer le suivi épidémiologique des victimes*, soutient Michèle Rivasi. *Ces résultats pourront aussi contribuer à une meilleure gestion des territoires contaminés de Fukushima.* »

« *Ce centre donne un espoir à la population. On réinvestit dans un lieu qui n'avait plus d'avenir* », poursuit l'eurodéputée Europe Ecologie - Les Verts. Victimes d'irradiation lors de l'accident ou contaminés par l'ingestion d'aliments cultivés sur place 2,4 millions d'Ukrainiens (dont 428 000 enfants) souffrent de problèmes de santé liés à la catastrophe, selon les chiffres du Ministère ukrainien de la santé. Dans le pays, les liquidateurs ukrainiens de Tchernobyl encore en vie manifestent d'ailleurs depuis plusieurs semaines devant le parlement ukrainien. Les aides qu'ils touchaient jusque-là sont une fois de plus remises en cause et leur accès gratuit aux soins de plus en plus limité. C'est pourtant leur sacrifice qui a permis d'éviter une contamination à grande échelle du territoire européen.

Selon Mme Rivasi, une des raisons de ce blocage est que *"les autorités ukrainiennes, et d'autres, ne veulent pas qu'on mette en évidence les conséquences sanitaires de la population qui vit en zone contaminée. Il s'agit d'un déni du pire accident nucléaire civil survenu en 1986"*, a-t-elle estimé.



Le Dniepr

Pourquoi il faut continuer d'aider l'institut de radioprotection BELRAD ?

La réponse à cette question nous est donnée ci-après par Michel Hugot, administrateur de l'association française « Les Enfants de Tchernobyl Bélarus » :

Exposé des motifs

Deux millions de personnes au moins, dont 500 000 enfants, vivent, en Biélorussie, sur un sol contaminé par l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Toute la chaîne alimentaire est polluée par des éléments radioactifs. Parmi ceux-ci, le césium 137. Le sol en regorge. Pour les familles peu fortunées, il est (quasiment) impossible de ne pas en ingérer.

Les populations des zones les plus contaminées dépendent d'un soutien dérisoire de l'Etat biélorusse et du travail de l'Institut « Belrad », représenté en France par l'association franco biélorusse Enfants de Tchernobyl Bélarus (ETB), loi 1901, créée le 27 avril 2001.

L'institut indépendant « Belrad » a été créé à Minsk en 1990, avec l'aide de Sakharov et de Karpov, par le Prof. Vassili Nesterenko, un physicien nucléaire du plus haut niveau qui, après l'accident de Tchernobyl, s'est reconverti dans la radioprotection des enfants qui sont les plus gravement touchés par la contamination radioactive.

On constate en effet dès la naissance:

- Des malformations
- Une grande fragilité
- Atteinte de tous les systèmes de défense contre les infections
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies endocrines dont le diabète sucré grave
- Thyroïdites
- Atteintes neuro psychiques et oculaires
- Lésions d'autres organes
- Cancers

L'Institut BELRAD utilise un système de mesure de la radioactivité du césium 137 incorporé chez chaque enfant et un traitement qui réduit la charge en césium radioactif accumulé dans les organes. Ce traitement, à base de pectine de pomme vitaminée comporte des cures de trois semaines pour les enfants contaminés pendant 3 semaines, les cures devant être répétées de 2 à 4 fois par an pour produire un effet significatif.

Cette préparation permet d'éliminer les atomes radioactifs (césium, strontium et dérivés de l'uranium).

Beaucoup de Biélorusses, ayant de faibles revenus, doivent se nourrir d'aliments produits localement, fortement contaminés, et ne peuvent financer les traitements de leurs enfants.

Les équipes de l'institut BELRAD sillonnent les villages biélorusses, en mesurant le taux de césium 137 chez les enfants et en leur fournissant gratuitement les comprimés de pectine.

L'institut BELRAD est, avec 430 000 mesures effectuées sur les enfants en vingt ans d'activité, le seul témoin irréfutable de la contamination radioactive toujours présente dans une grande partie du territoire de Biélorussie. Il va à l'encontre de la version rassurante diffusée par les gouvernements et les organismes internationaux sous l'égide de l'OMS et de l'AIEA qui veulent faire croire que "Tchernobyl, c'est fini". (voir le site <http://www.independentwho.info>) Loin d'aider l'institut, on s'acharne à le faire disparaître.

Il y a donc deux raisons de défendre l'institut BELRAD

- 1) L'aide humanitaire, qui seule permet, par l'information des familles et l'utilisation des cures de pectine pour réduire les effets délétères du césium137, tout spécialement chez l'enfant, bien plus vulnérable que l'adulte.
- 2) Renforcer le combat pour que la vérité scientifique sur les conséquences sanitaires immédiates et à long terme d'un accident tel que celui de Tchernobyl soit enfin reconnue. BELRAD nous apporte pour cela une quantité de données irremplaçables.



16 Février 2003 : Anne-Marie et Chantal remettent un chèque de 12 000 euros au Professeur Vassili Nesterenko pour Belrad

Historique des financements

A l'origine, le financement de BELRAD reposait sur l'aide du premier gouvernement biélorusse. Les gros donateurs étaient des millionnaires russes, comme Karpov, puis une fondation américaine qui a arrêté son aide à la suite de l'attentat de novembre 2001. D'autres sources, en provenance d'ONG occidentales, ont rapidement diminué.

L'institut est né quand l'URSS disparaissait : il fallait répondre d'urgence aux immenses dégâts provoqués par la catastrophe de Tchernobyl sur la santé des habitants des zones contaminées et non évacuées de Biélorussie.

La Fondation France Libertés de Danielle Mitterrand, qui nous avait aidés généreusement les premières années, a cessé toute aide. L'institut ne reçoit plus aucune aide d'origine publique depuis 2005. L'association "Enfants de Tchernobyl Belarus" se bat pratiquement seule pour assurer la survie de l'institut BELRAD.

Le contexte actuel

En réponse à l'appel d'offre européen financé par EuropeAid inspiré par un nouveau programme de l'ONU, l'institut Belrad a présenté, en avril 2009, un projet de radioprotection incluant les cures de pectine pour les enfants contaminés. Le financement demandé sur 18 mois s'élevait à 60 000 euros. La délégation de l'Union européenne à Kiev, en charge de l'instruction de ces dossiers, a répondu à l'institut par une insultante fin de non recevoir : « *La thématique de votre projet n'est pas d'actualité* ».

Pour comprendre ce refus, il faut savoir que les quatre agences de l'ONU (AIEA, OMS, PNUD, UNICEF) sous l'égide de l'AIEA, ont déclaré le 24 avril 2009 que les territoires affectés par l'accident de 1986 ne sont plus dangereux pour les populations... ce que même le gouvernement français n'ose prétendre en déconseillant formellement aux touristes de se rendre dans le Sud-Est du Bélarus (*voir page web du Ministère des affaires étrangères*).

Or, plusieurs exemples en provenance des pays les plus touchés par l'accident, se sont inscrits en faux de cette affirmation, en confirmant l'utilité de la radioprotection des enfants telle que la pratique l'Institut Belrad au Bélarus, en empruntant la même méthode.

Pour permettre à BELRAD de continuer à soulager les souffrances des milliers d'enfants contaminés par les radiations dues à la catastrophe de Tchernobyl, toutes les aides sont les bienvenues. Merci.

M. Hugot

Rapport des activités principales de BELRAD au Bélarus lors de la dernière année

Les mesures de la radioactivité corporelle

De Novembre 2010 à Octobre 2011, 25 860 mesures de la radioactivité des enfants ont été effectuées. Elles ont été menées dans les districts les plus critiques déterminés à l'issue des programmes passés *ATLAS 1* et *ATLAS 2* :

- Luninets de la région de Brest ;
- Rogatchov, Buda-Kochelevo, Retchitsa, Narovlya, Letchitsy, Korma, Tchettersk et Yelsk de la région de Gomel
- Volozhin de la région de Minsk ;
- Krasnopolye, Tcherikov et Slavgorod de la région de Moguiliov.

Il convient de noter que l'on n'observe pas de tendance stable de décroissance. Chaque automne connaît un pic de contamination à cause de la cueillette des champignons (cet automne sera épargné : la récolte a été très mauvaise).

Globalement, **419 126** mesures ont été réalisées depuis le début de cette activité du laboratoire !

L'absence d'une décroissance tendancielle de la contamination des enfants s'explique par la permanence de la contamination de la nourriture « sauvage ».

La distribution de boîte de Vitapect-TTM

Durant la même période 13 587 boîtes de comprimés de *Vitapezct-TTM* ont été produites, dont 9 146 ont été distribuées dans le cadre du Contrat 46.

Contrôle radiologique de la nourriture

Ces contrôles ont lieu dans les *CPRC (Centre for Practical Radiation Culture)* et par les moyens mobiles (deux véhicules) et fixes de l'Institut.

Au total, 2 850 mesures de nourritures, produits agri-coles et fourrages ont été effectuées, dont 1 725 par les laboratoires mobiles.

Les dépassements des normes ont concerné 7% des échantillons testés, essentiellement dans les champignons, les baies, les truites, l'eau, le miel.

La contamination maximale mesurée dépassait de plus de 100 fois la limite autorisée : 274 850 Bq/kg dans un échantillon de champignons séchés !

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **de la Conférence scientifique internationale** **"25 ans après la catastrophe de Tchernobyl. Sécurité pour l'avenir"**

Les conclusions et recommandations de la Conférence scientifique internationale sur le thème "25 ans après la catastrophe de Tchernobyl. Sécurité pour l'avenir", qui s'est tenue du 20 au 22 avril 2011 à Kiev, sont fondées sur les données qui figurent dans les contributions des participants. Elles prennent en considération les propositions présentées lors des débats. Elles ont aussi été influencées par les conclusions de la Conférence internationale précédente sur le thème : « Tchernobyl +20 : commémoration pour l'avenir », organisée du 24 au 26 avril 2006 à Kiev.

La conférence a réuni 725 participants venus de 43 pays, outre des responsables à haut niveau : le Premier Ministre ukrainien Nikolaï Azarov, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland, le Directeur général de l'AIEA Yukiya Amano, et la Directrice générale de l'UNESCO Irina Bokova.

Le document complet de 19 pages est disponible sur internet à l'adresse suivante :

http://www.coe.int/t/dg4/majorhazards/ressources/Apcat2011/APCAT2011_16_Concl_Chernobyl_20-22.04.2011_FR.pdf

Voici quelques extraits significatifs du document final qui vient d'être publié :

25 ans après, des ressources considérables sont toujours affectées à la réduction et au traitement des conséquences de l'accident, comme la surveillance des localités situées dans les zones contaminées – l'amélioration de leur situation sociale et économique – et aux mesures destinées à assurer la sécurité à long terme du réacteur détruit.

Il est clair que la catastrophe a radicalement changé la vie des millions d'habitants des zones contaminées, en particulier au Belarus, en Russie et en Ukraine. Si l'on oublie un instant les dommages causés à la santé humaine par les radionucléides de « Tchernobyl », les événements liés à l'accident comme le relogement, les restrictions imposées à la production agricole et industrielle et même les informations contradictoires sur les effets de l'accident ont véritablement changé la vie de ces personnes.

Selon les estimations des chercheurs du Belarus, de Russie et d'Ukraine, les dommages directs et indirects provoqués par la catastrophe de Tchernobyl ont coûté plus de USD 200 milliards à ces pays ces 25 dernières années.

Le système de surveillance radioécologique qui a été mis en place au sein de la zone d'exclusion y compris le « sarcophage » permet de contrôler la situation existante, mais pas de prévoir de manière fiable la situation radioécologique et environnementale dans son ensemble et celle des différents équipements.

La gestion des déchets radioactifs produits après l'accident devient un problème plus grave et plus urgent au fil des ans. En dépit des nombreux programmes et projets internationaux de gestion des déchets, il n'existe toujours pas de système global en la matière qui soit réaliste, équilibré et justifiable.

Les résultats d'études cytogénétiques réalisées au sein de la population affectée en Ukraine, au Belarus et en Russie indiquent une fréquence persistante de mutations somatiques des lymphocytes du sang périphérique, une instabilité génétique et une aggravation de celle-ci chez les enfants de parents exposés.

Pendant les 25 ans qui ont suivi l'accident, l'incidence générale de pathologies parmi les liquidateurs et la population évacuée est toujours restée supérieure aux indicateurs nationaux.

Selon les recherches épidémiologiques réalisées en Russie et en Ukraine, le risque radiologique accru de morbidité et de mortalité dues à des maladies cardiovasculaires est important.



Dans le nord de l'Ukraine, des familles survivent dans un environnement fortement contaminé par la radioactivité de Tchernobyl

Dans les zones contaminées par la catastrophe, la situation démographique est bien pire que dans le reste du pays. Etant donné l'évacuation et le relogement, l'âge et le rapport entre les sexes de la population restante se dégradent, situation aggravée par le vieillissement de celle-ci. Etant donné un déséquilibre des naissances (de femmes qui ont pour la plupart entre 20 et 29 ans) et l'excès de mortalité ces dernières années dans ces zones, le recul démographique est supérieur aux indicateurs / moyennes nationaux.

La mortalité est la plus forte dans le troisième et le premier groupe de la population affectée au premier chef (respectivement habitants de zones contaminées et liquidateurs des conséquences de l'accident). La mortalité de la population affectée dans une moindre mesure (deuxième groupe, formé par la population évacuée) arrive en troisième place.

Les travaux de conception des nouvelles structures et le renforcement des structures existantes pendant la seconde phase de construction de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui doivent être intégrées dans la nouvelle enceinte de confinement ne sont pas réalisés actuellement, ce qui est un problème tout aussi préoccupant.

La conception de la nouvelle enceinte est réalisée en l'absence de stratégie claire pour l'élimination future des matériaux contenant du combustible et la gestion des déchets radioactifs.

La nouvelle enceinte n'est pas une construction à l'épreuve des fuites, si bien que le risque de voir des déchets de combustible nucléaire du quatrième bloc de la centrale rejetés dans l'environnement persistera tant qu'ils ne seront pas isolés du sarcophage.

Le principal problème existant auquel est confrontée la population rurale qui vit dans les zones contaminées après l'accident de Tchernobyl est le fait que des isotopes radioactifs biologiquement dangereux d'iode et de césium ont pénétré dans le corps et continuent de le faire par le biais du lait et de la viande de bœuf.

Le Dniepr

L'instauration de la zone d'exclusion de Tchernobyl était une mesure forcée, mais justifiée, étant donné la très forte contamination radioactive des terres concernées. L'existence de cette zone était appropriée pendant 25 ans et elle continuera de l'être pendant de longues décennies encore.

Pour assurer la surveillance de la fonction de barrière de la zone d'exclusion aux radionucléides et des effets néfastes éventuels des zones sur les territoires voisins d'un point de vue épidémiologique et autre, il faut maintenir le niveau requis de fonctionnement d'un suivi radiologique intégré. Les éléments de surveillance existants ne sont pas suffisants, car ils ne sont pas complets et ne livrent pas toutes les données d'observation nécessaires, si bien qu'il serait nécessaire d'améliorer le système de surveillance radioécologique de la zone d'exclusion de Tchernobyl et des autres zones contaminées en insistant sur leur fonction de prévision, car celle-ci est nécessaire pour prendre des décisions de gestion efficaces.

L'analyse des résultats fondamentaux des observations et des études des effets sanitaires de l'accident ces 25 dernières années a montré que dans bien des cas, certaines estimations et projections faites auparavant au niveau international ne se sont pas confirmées. La santé de toutes les catégories de victimes s'est dégradée.

Au bout de 25 ans de recherches sur les effets sanitaires de la catastrophe de Tchernobyl, nos connaissances sur les maladies radio-induites ont été considérablement approfondies, de même qu'ont été mis en évidence les risques radiologiques d'exposition à de faibles doses. Il serait nécessaire de poursuivre et de confirmer les études de différentes catégories de pathologies afin d'améliorer l'efficacité des traitements.

Il importe de mettre davantage l'accent sur la réduction et la prévention de l'irradiation à faibles doses. Étant donné que l'effet des faibles doses est souvent comparable à celui des doses relativement élevées, la prévention de l'exposition à de faibles doses et le système de protection contre celles-ci devraient devenir l'une des tâches essentielles des structures gouvernementales compétentes, des organisations internationales et de la communauté internationale.

Bien qu'un quart de siècle nous sépare du moment de l'accident, il importe toujours de s'occuper de la prévention sanitaire pour les populations qui vivent dans les zones contaminées. Il faut combiner l'aide médicale et l'assistance sociale offertes aux habitants qui vivent dans les zones touchées. Des zones critiques (des dizaines de villages) où les produits alimentaires locaux seront encore contaminés par du césium radioactif subsisteront pendant des dizaines d'années, si bien qu'il est véritablement nécessaire d'y offrir une assistance sociale, un soutien médical et d'y réaliser des mesures correctrices. Il est nécessaire notamment d'expliquer qu'il faut assurer une distribution globale de produits alimentaires à des fins préventives. Le régime doit se fonder sur les produits disponibles, mais il doit comprendre des ingrédients naturels anticancéreux, antioxydants et antimutagènes. Il convient de soutenir les programmes destinés à réduire l'effet psychologique de la catastrophe sur les victimes et les enfants en particulier. Il faut aussi établir un système de conseil médical et génétique pour les jeunes.

Les nouvelles connaissances obtenues concernant les divers effets radiologiques sur l'être humain et le biotope indiquent qu'il importe de les élargir et de les développer afin de protéger la vie sur Terre dans son ensemble et de préserver la santé des générations présentes et futures en particulier. C'est pourquoi, l'élaboration et le développement de programmes de recherches internationaux et nationaux fondés sur les connaissances acquises sont tout aussi prioritaires qu'il y a dix ou vingt ans. Les participants de la Conférence estiment qu'il est nécessaire de faire cesser la tendance à diminuer les recherches sur la catastrophe de Tchernobyl, qui a malheureusement eu lieu dans des pays comme l'Ukraine, alors que ce pays est l'épicentre des lésions provoquées par l'accident et qu'il a le plus besoin des résultats de ces recherches.

En raison de la complexité, de l'importance et de la diversité des problèmes qui sont dus à l'accident et qui vont subsister pendant longtemps, il est nécessaire de soutenir un effort soutenu de recherches scientifiques à l'heure actuelle et à l'avenir. Il faut mettre l'accent sur la coopération internationale et l'engagement d'améliorer le système de préparation aux situations de crise. Il est souhaitable de renforcer la coordination de ces recherches à l'échelle nationale et internationale.

Victimes des accidents nucléaires : la proposition de résolution rejetée par l'Assemblée nationale

Le député Paul Giacobbi a présenté à l'Assemblée nationale, le 7 décembre 2011, une proposition de résolution (N°3800) visant à reconnaître une présomption de lien de causalité entre l'exposition aux radiations suite à un accident nucléaire et la maladie ou le décès qui a fait l'objet d'un débat. Elle a été rejetée par 55 « contre » et 19 « pour ».

Le très faible nombre de suffrages exprimés (74 pour 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale) paraît témoigner d'une très grande frilosité de la part de nos parlementaires sur ce dossier. Il semblait judicieux de permettre à chacun de se faire son opinion, raison pour laquelle, nous publions les informations qui suivent :

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2011.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

portant sur la reconnaissance d'une présomption de lien
de causalité entre l'**exposition** aux **radiations**
suite à un accident nucléaire et la maladie ou le décès,

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans la nuit du 25 au 26 avril 1986, s'est produit en Ukraine l'explosion du réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl dispersant dans l'atmosphère des quantités considérables d'éléments radioactifs. Les territoires de l'Est de la France, les Alpes, la Vallée du Rhône, la ville de Nice et sa région, la Corse ont été particulièrement contaminés du fait, notamment, d'importantes précipitations dans la période qui a suivi l'accident.

En Haute-Corse, la contamination de la population, en particulier des femmes enceintes de plus de douze semaines et des enfants en bas âge se manifeste par une plus grande prévalence dans l'induction de cancers de la thyroïde, survenus dans des délais moyens d'environ quatre ans après la contamination.

Ces victimes se trouvent frappées deux fois, puisqu'elles doivent faire face à leur maladie, et en outre, si elles souhaitent être indemnisées, fournir la preuve scientifique du lien entre leur état de santé actuel et leur présence sur des lieux contaminés par cet accident.

Le Dniepr

La récente décision de la cour d'appel de Paris du 7 septembre 2011 illustre, comme toutes les précédentes, l'impossibilité dans laquelle se trouvent les victimes de démontrer ce lien de causalité.

Cette situation rend complexe et aléatoire toute prise en charge sous forme d'indemnisation ou de pension, et crée une inégalité entre ceux qui peuvent ou osent saisir la Justice et ceux qui en sont privés ou y renoncent.

Aujourd'hui, en France, vingt-cinq ans après l'accident de Tchernobyl et alors que le Japon vient de connaître l'un des pires accidents nucléaires de l'histoire de la filière, les victimes, inquiètes pour leur avenir et celui de leur descendance, demandent que soit reconnue la causalité entre leurs maladies ou troubles de santé et ces accidents radioactifs.

Cette revendication s'exprime alors qu'il apparaît, s'agissant des suites de Tchernobyl, que les services chargés de la prévention et de la protection contre les risques nucléaires auraient disposé d'éléments suffisamment probants, à l'époque des faits, sur les risques encourus par les personnels et les populations, et qu'ils auraient négligé d'en tirer les conséquences et de prescrire ou de prendre les mesures de prévention et de suivi qui s'imposaient alors, comme cela a été le cas en Italie ou en Allemagne.

Il y a un surcroît d'injustice à contraindre les victimes de ces activités à entreprendre des actions judiciaires longues, coûteuses et aléatoires, alors qu'ailleurs ce lien de causalité existe entre ces accidents et des pathologies cancéreuses, ophtalmologiques et cardiovasculaires dont une liste a été établie en 1988 et actualisée en 2001 par le Sénat Américain.

L'industrie nucléaire présente des risques et doit donc, à ce titre, être encadrée. Un mécanisme d'indemnisation des accidents demeure indispensable.

La gravité des dysfonctionnements passés doit être reconnue et la législation adaptée dans la mesure où, en 2011 pas plus qu'en 1986, la population ne dispose de garanties sur les mesures de protection de la santé publique en cas d'accident.

Tel est l'objet de la proposition de résolution que nous vous proposons d'adopter.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique

- ® L'Assemblée nationale,
- ® Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ® Vu l'article 136 du Règlement,
- ® Rappelant que le onzième alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que la Nation « garantit à tous (...) la protection de la santé »,
- ® Considérant la gravité des dysfonctionnements passés suite aux retombées de l'accident de Tchernobyl en 1986 lors duquel « la présence en quantité d'isotopes radioactifs dangereux (...) a été masquée aux autorités décisionnaires et au public »,
- ® Constatant l'impossibilité pour les victimes d'établir formellement devant la justice un lien matériel de causalité entre leur pathologie et leur exposition à une radioactivité induite par un accident nucléaire,
- ® Invite le gouvernement à adapter la législation afin d'établir la présomption d'un lien de causalité entre, d'une part la ou les maladies affectant toute personne résidant sur un territoire ayant été, de manière significative, contaminé du fait d'un accident nucléaire et, d'autre part, l'accident nucléaire.

Intervention orale du député Paul Giacobbi en introduction du débat à l'Assemblée nationale

« Le 27 novembre 2008, il y a trois ans presque jour pour jour, je défendais devant cette assemblée une proposition de loi tendant à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais et accidents nucléaires. Je constatais à cette occasion que cette proposition était la dix-huitième consacrée au même sujet qui ait été déposée sur le bureau de cette assemblée, la première cependant qui soit mise en débat. Le Gouvernement annonçait qu'il était prêt à admettre le principe d'une indemnisation des victimes d'activités nucléaires. Pour autant, il n'a pas poussé très loin dans cette voie puisqu'il a exclu l'indemnisation des victimes d'accidents nucléaires tandis que celle des victimes des essais nucléaires, a été réduite à une dose homéopathique, puisque seuls deux dossiers pourront faire l'objet d'une indemnisation.

Nous avons donc une certaine expérience et une connaissance approfondie des arguments qui nous sont opposés dans cette assemblée, car nous sommes habitués au discours politique de la majorité, mais aussi aux positions du parquet devant les juridictions compétentes. Nous pouvons ainsi classer ces arguments en deux catégories : ceux qui tiennent à une conception générale par laquelle et selon laquelle tout ce qui touche au nucléaire constitue un tout que rien ne saurait atteindre sans ruiner l'ensemble, que j'appelle arguments holistiques, et ceux qui tiennent au droit et aux procédures, que je qualifie d'arguments juridiques.

J'aurais d'autant plus de facilité à réfuter ces arguments que j'ai eu tout loisir, depuis maintenant une dizaine d'années, de les étudier avec attention. Leur réfutation est d'autant plus aisée, même pour un esprit aussi limité et peu documenté que le mien, que les événements qui se sont produits au cours des quatre dernières années viennent renforcer de manière spectaculaire cette entreprise.

S'agissant des arguments holistiques, il y a d'abord bien sûr le principe souvent énoncé selon lequel, puisque le nucléaire est parfait, il n'y a pas d'accident nucléaire, et qu'au surplus, si accident nucléaire il y a, il ne saurait provenir de l'activité nucléaire française, laquelle étend ses bienfaits et son influence sur une part croissante de notre planète.

Bien sûr, il y a eu Tchernobyl pour mettre un peu en cause ce principe fondamental de la foi nucléaire, mais il faut rappeler, et là est tout le débat, qu'à l'époque, un mur de verre, élevé à nos frontières, était censé empêcher le nuage de passer, si nuage il y avait, tandis qu'en tout état de cause les retombées sur le territoire national étaient tenues de manière très officielle pour négligeables et non pathogènes.

On a aussi insisté par la suite sur le fait que Tchernobyl était la conséquence d'une situation très particulière, s'agissant d'installations nucléaires parfaitement obsolètes situées dans un pays en grande mutation politique, dans le désordre caractéristique de l'effondrement de l'empire soviétique, toutes raisons qui faisaient qu'un tel événement n'avait aucun risque de se reproduire à notre époque de stabilité, de convergence économique, de globalisation heureuse et de fin de l'histoire.

Depuis, il y a eu l'accident de Fukushima, au Japon, dans un des pays les plus développés au monde, les mieux organisés, les plus prospères, tandis que l'effondrement économique et financier du monde occidental que nous sommes en train de vivre depuis le mois d'août 2007 devrait tout de même nous faire réfléchir sur la fragilité des choses, même en matière de technologie.

Les accidents nucléaires existent, ils peuvent se reproduire, et nos pays ne sont pas à tout jamais prospères et organisés. Nous devons donc prendre toutes les précautions par avance, et envisager les conséquences possibles d'un affaiblissement considérable de notre prospérité afin que cela n'entraîne pas un affaiblissement concomitant de nos systèmes de sécurité, notamment dans le domaine du nucléaire. En ce qui concerne les installations nucléaires françaises, nous disposons aujourd'hui du rapport de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire qui, s'il considère que nos installations sont sûres, n'en prescrit pas moins qu'elles doivent être modifiées pour tenir compte du retour d'expérience de l'évènement de Fukushima, en particulier, pour leur permettre de mieux faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles.

S'agissant des arguments juridiques, on nous a tout d'abord opposé la loi du 30 octobre 1968, relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Outre que cette loi n'est que la prise en compte par la France des conventions internationales relatives à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, lesquelles n'ont été ni signées ni ratifiées par de nombreux pays, en particulier par ceux issus de l'ancien bloc soviétique, il se trouve que ces dispositions n'ont pas donné lieu à des mesures réglementaires d'application, de telle sorte qu'elles sont à ce jour inapplicables et qu'elles n'ont évidemment pas été mises en œuvre à l'occasion des conséquences de l'accident de Tchernobyl.

Je signale au passage que l'article 10 de cette loi toujours en vigueur traite précisément de l'indemnisation, mais de manière remarquablement imparfaite. Cet article reste évidemment purement théorique puisqu'il prévoit un décret « pris sur le rapport du ministre chargé de l'énergie atomique et du ministre des affaires sociales » que nous attendons toujours. Ni Robert Galley, à l'époque chargé des questions atomiques, ni le regretté Maurice Schumann, chargé à l'époque des affaires sociales, ni aucun de leurs successeurs depuis l'automne 1968 n'ont cru bon de donner à ces dispositions la moindre possibilité pratique d'être appliquées.

On a ensuite réfuté notre modeste proposition par d'autres arguments juridiques, en rappelant qu'il existait des voies et moyens ordinaires devant les tribunaux et que les victimes d'irradiations consécutives à l'accident de Tchernobyl ou leurs ayants droit, regroupés en associations, avaient porté l'affaire devant les tribunaux, lesquels l'instruisaient et ne manqueraient pas de décider. Nous savons ce qu'il en est advenu puisque, malgré une excellente instruction, malgré la démonstration que la présentation de l'irradiation avait été erronée, la juridiction a acquitté la seule personne en cause et débouté les victimes requérantes pour la simple raison qu'elles n'étaient pas en état d'apporter la preuve que les maladies qu'elles avaient développées avaient bien pour cause l'irradiation qu'elles avaient subie à l'occasion des retombées de l'accident de Tchernobyl.

J'y insiste parce que nous sommes au cœur du sujet. Nous disposons aujourd'hui d'une démonstration évidente et judiciaire de ce que sans la loi qu'appelle de ses vœux la résolution que je défends devant vous, il ne serait pas possible à une victime, même si elle a développé une maladie radio-induite, et même si elle a démontré avoir subi une irradiation consécutive à un accident nucléaire, d'apporter la preuve d'un lien direct de cause à effet, sauf cas tout à fait exceptionnel d'une affection survenant très rapidement des suites d'une irradiation massive pour laquelle les causes et les conséquences ont été presque immédiatement expertisées par la médecine.

J'ajoute que si loi il y a, encore faudrait-il qu'elle fût applicable et que les décrets pris pour son application ne conduisent pas à la suite dérisoire qui est aujourd'hui donnée à la loi du 5 janvier 2010 relative à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Je rappelle que, sur 600 cas et 129 dossiers déposés auprès de la commission d'indemnisation, 127 ont fait l'objet d'un refus. Il n'y a pas lieu de penser que cette proportion sera sensiblement modifiée pour les dossiers qui seront déposés ultérieurement.

Au final, nous avons une première loi datant de plusieurs dizaines d'années mais qui ne s'applique pas parce que les décrets nécessaires ne sont toujours pas parus, et une seconde loi tout aussi inapplicable car les décrets devant permettre de la mettre en œuvre ont été rédigés de telle manière que l'indemnisation est impossible. Quant à la résolution dont nous débattons, sans être excessivement optimiste, je ne suis pas certain qu'elle soit massivement approuvée par cette assemblée. Tout cela est vraiment malheureux.

Au-delà du débat juridique ou conceptuel, au-delà de l'opinion qui peut être la nôtre sur les bienfaits ou les méfaits de l'activité nucléaire, il y a des faits qui ne sont plus contestés, et il y a eu des victimes qui ne peuvent plus être abandonnées à leur sort.

S'agissant de Tchernobyl, les faits ne sont plus contestés. Il n'y a plus de différence entre les cartographies officielles de l'exposition des différentes parties du territoire français à l'irradiation et celles qui avaient été publiées, à l'époque, par des organismes privés tels que la CRIIRAD.

A l'autre bout du système, il y a des personnes qui sont victimes de maladies que les médecins considèrent comme des conséquences de ce type d'irradiations. Il y a des études qui progressent visant à démontrer la corrélation qui pourrait exister entre une prévalence accentuée de certaines affections liée à la présence sur les parties de territoire les plus affectées par l'irradiation. Mais nous savons tous l'extrême difficulté rencontrée pour démontrer ce qu'il en est dans ce domaine, surtout lorsqu'il n'existait pas préalablement de registres, en particulier concernant les cancers.

Madame la secrétaire d'État chargée de la santé, mes chers collègues, depuis quelques années, dans notre pays, nous constatons sur le sujet qui nous réunit une volonté claire de transparence et de réactivité. Nous en avons des exemples récents. Il y a quelques jours, on a ainsi pu localiser en Hongrie l'origine d'émissions d'iode 131 repérées à un niveau légèrement anormal dans plusieurs pays européens. Cet effort de transparence est louable et méritoire. Le rapport de l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire que j'évoquais participe de cette évolution positive.

Mais alors, pourquoi ne pas accorder aux victimes des accidents et des essais nucléaires le bénéfice de la transparence et de l'indépendance qui, par ailleurs, progresse en matière de prévention des risques liés à l'activité nucléaire ? C'est la question que je me pose ; j'espère que l'Assemblée y répondra et qu'elle fera évoluer la situation positivement. »

Fukushima (suite... et pas fin) : « Cinq radios des poumons par jour »

Qui va revenir habiter près de Fukushima ? Où exactement ? Et qui ne le pourra jamais ? Les « normes habituelles » tolérées vont-elles être respectées ? Ou les niveaux vont-ils être « revus » / « interprétés » de façon à éviter d'autres évacuations, et minimiser le désarroi dans la population, qui se compte en millions d'habitants.

La bataille des chiffres de la radioactivité du sol, de l'air, de l'eau etc. due aux rejets de la centrale ne fait que commencer. Ils demandent aujourd'hui d'être regardés à la loupe. Ce que chacun d'entre nous, armé d'un peu de patience – et même s'il ne comprend pas très bien l'anglais ! (à fortiori le japonais) - peut faire grâce à Internet : on peut essayer par exemple de regarder la carte et les tableaux de ce 23 août (1). On aura compris que, contrairement à une vision « simple » qui a conduit les autorités japonaises à ordonner une évacuation autour de la centrale au-delà d'un certain rayon (d'abord 3 km, puis 10 km, puis 20 km avec demande de confinement entre 20 et 30 km), la radioactivité n'est pas répartie uniformément et de façon décroissante plus on s'éloigne de la centrale (rappelons cependant que dès le début de la catastrophe, Américains et Français avaient prôné une évacuation à des distances bien plus grandes 60 km, voire 80 km).

Comme le simple bon sens nous le rappelle, les gaz et poussières radioactives ont suivi le sens du vent et, pour ces dernières, se sont déposées de façon désordonnée, parfois rabattues par la pluie. Le résultat est si divers et inhomogène que l'on a adopté le terme de « peau de léopard » pour décrire la carte qui représenterait les niveaux de radioactivité. En clair, une tache très radioactive peut côtoyer un endroit presque épargné etc. Rappelons qu'en raison de la météo des tous premiers jours de la catastrophe – où le relâchement de radioactivité dans l'air a été maximal suite notamment aux explosions d'hydrogène dans les réacteurs, s'est formée une sorte de « plume » radioactive dans la direction nord nord-ouest. C'est elle dont on retrouve la trace au sol désormais. Et dont on peut se demander comment elle va être éliminée ? (décapage systématique des sols ? puis enfouissage de ces sols ? où ? pour quel cubage ?).

Nous allons prendre un seul exemple, et pas des plus extrêmes, pour faire comprendre la situation. A l'ouest-nord-ouest de Fukushima, dans le comté de Futaba, au-delà de la zone des 20 km, à 24 km dans la ville de Namie (le lieu exact de mesure est baptisé Akougi Kunugidarai), a été enregistré le 22 août un débit de dose de 35 microsieverts par heure. Ce qui signifie, en termes réglementaires comparables aux unités officielles : 306 millisieverts en un an. Un chiffre à prendre, bien sûr, avec quelque intelligence. On peut estimer que les habitants du lieu ne sont pas exposés toute la journée à ce débit de dose, soit parce qu'à l'abri chez eux pendant la nuit, soit parce qu'ils bougent ici et là pendant la journée. Divisons donc ce chiffre par deux, ou même trois : 150 ou 100 millisieverts par an. On peut alors le comparer aux normes françaises : la dose de radioactivité artificielle tolérée (qui vient se rajouter à la radioactivité naturelle) en provenance des activités nucléaires et surtout des examens médicaux, est de 1 millisievert par an (2). En clair, à Akougi Kunugidarai, les habitants devront encaisser 150 ou 100 fois cette dose.

Est-ce que cela sera considéré comme admissible ? Ou faudra-t-il clairement revoir la carte des évacuations ? Rappelons que l'annonce selon laquelle le niveau de 20 millisieverts (par an) était admissible pour les enfants a entraîné il y a quatre mois la colère et le désespoir de certains spécialistes. En particulier ceux du professeur Toshiso Kosako, de la prestigieuse université de Tokyo qui, en larmes lors d'une conférence de presse, a présenté sa démission du poste de conseiller du premier ministre fin avril, jugeant la décision insupportable (3).

Tous ces chiffres, direz-vous, demeurent malheureusement bien abstraits. Pour que ce soit plus parlant, voici une comparaison : lors d'une radio aux rayons X des poumons, indique le MEXT japonais, on reçoit une dose d'environ 50 microsieverts (4). En prenant l'hypothèse « raisonnable » évoquée plus haut, la dose reçue par chaque habitant proche d'Akougi Kunugidarai équivaldrait peu ou prou à ce qu'il recevrait s'il se faisait faire **cinq radios des poumons par jour** (en toute rigueur, la dose affecte, dans un cas, une partie du corps, dans l'autre tout le corps. Mais il ne s'agit ici que d'ordres de grandeur).

On comprend pourquoi certains parents s'inquiètent de savoir quel est le débit de dose exact près de chez eux, même s'il continue de leur être affirmé qu'en-dessous de 100 millisieverts (en un an), il n'y a pas de problème. Et pourquoi de nouvelles enquêtes épidémiologiques sérieuses sont toujours aussi nécessaires, pour de faibles doses affectant un très grand nombre d'individus.

Pendant ce temps, que se passe-t-il à la centrale ? Combien de travailleurs œuvrent-ils sur place ? Le chiffre de 3000 personnes en permanence est avancé, sans qu'il nous soit possible de le vérifier. D'autant que les rares photos montrent des espaces presque toujours quasi-vides d'humains, à moins qu'un ou deux ne soient montrés en train de s'affairer à une tâche précise. Peut-être 9000 travailleurs s'y seraient-ils déjà succédés depuis les débuts de la catastrophe, le 11 mars. Car il faut continuer à refroidir le corium (mélange de combustible fondu et de débris métalliques divers) dans chaque réacteur, installer des étais pour éviter que tel mur déstabilisé d'une piscine (bâtiment 4 en particulier) ne s'effondre, décontaminer l'eau, effectuer en permanence des mesures de radioactivité etc.

A noter, en ce moment, se poursuit l'une des tâches importantes, qui ne pouvait pas être menée jusqu'à présent (pour cause de radioactivité bien trop dangereuse alentour, cf. 10 sieverts/h mesurés cet été près d'une canalisation – dans laquelle, peut-on imaginer, s'est coincé un bout de corium). Une vaste bâche de polyester a commencé d'être installée sur le bâtiment réacteur n°1, a annoncé l'opérateur TEPCO le 12 août, Elle est destinée à confiner – autant que faire se peut – les poussières et autres émanations radioactives. L'entreprise n'est pas mince et si ce n'était dans ces circonstances dramatiques, cela ferait penser à une performance de l'artiste Christo, qui a emballé de Bundestag à Berlin, comme le Pont Neuf à Paris : la bâche, de 54 mètres de hauteur et 47 mètres de long (pas de précision sur la profondeur ?) doit finalement cacher cette installation détruite qu'on ne saurait plus voir.

Ici, nous aimerions nous interroger sur certains autres chiffres. Au début de la catastrophe, ont été couramment évoqués les chiffres de 140 000, voire 170 000 ou 200 000 évacués. Depuis plusieurs semaines, un seul chiffre revient (dans les dépêches d'agence, dans les divers articles...), celui de 80 000. Sans que l'on connaisse exactement sa source et surtout la façon dont il a pu être calculé. Il semble en tout cas correspondre à ce que l'on pourrait désormais appeler les « évacués officiels ». Rappelons en effet que très vite, il y a eu des incitations par les autorités à « évacuer volontairement », de façon notamment que des personnes s'éloignent de la zone des 20-30 km, où beaucoup étaient confinés. Il se pourrait que ces évacués « volontaires » (du moins certains d'entre eux) ne soient plus désormais comptabilisés. Est-ce que cela aura une incidence sur les éventuels dédommagements (par assurances privées ou publiques...) à venir ? Il n'est pas impossible qu'un jour, un scandale au dédommagement (évacuation volontaire vs. non volontaire) ne finisse par éclater. Le nombre exact d'évacués n'est pas un chiffre anodin au regard des indemnités (santé, expropriation, aides au relogement etc.) qu'il implique (ou impliquera un jour). Cette question est vitale pour nombre d'habitants. A la mi-août, 2000 fermiers ont ainsi manifesté à Tokyo, pour réclamer des indemnités.

Dominique Leglu

Directrice de la rédaction de « Sciences et Avenir »

Article publié sur le blog : <http://sciencepourvousetmoi.blogs.scienceetavenir.fr> le 23.8.2011

1)http://radioactivity.mext.go.jp/en/monitoring_around_FukushimaNPP_monitoring_out_of_20km/2011/08/10682/index.html

2)<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Phenomene-de-radioactivite.html>

3)<http://sciencepourvousetmoi.blogs.scienceetavenir.fr/archive/2011/05/02/fukushima-suite-35-les-larmes-du-pr-kosako.html>

4) *D'autant que ces chiffres ne concernent que l'irradiation externe actuelle, jour après jour. Il ne faut pas oublier la possible contamination interne (due à l'absorption d'aliments, d'eau contaminée, l'inhalation d'iode radioactif pendant plusieurs jours voire semaines au début de la catastrophe etc.). Cf. les mesures annoncées le 20 août d'une atteinte à la thyroïde d'environ un enfant sur deux contrôlé (de façon considérée comme fiable) dans les débuts de la catastrophe : sur 1080 enfants [sur les 1149 testés initialement], 482 (44,6 %) présentent un certain niveau de contamination radioactif dans la glande thyroïde*

Oublier Tchernobyl, liquider les liquidateurs

Pour avoir voulu sauver sa pension de la baisse réclamée au gouvernement ukrainien par le FMI, Gennady Konopliov a perdu la vie. Afin que le FMI retire cette « condition indigne », Benjamin Dessus, Bernard Laponche et Yves Lenoir lancent cet appel.

Gennady Konopliov avait 45 ans quand il s'est rendu à Tchernobyl pour participer aux travaux de « liquidation » de la catastrophe. Depuis quelques jours, avec des camarades, anciens de Tchernobyl, il faisait la grève de la faim contre la réduction des maigres pensions que le gouvernement ukrainien leur attribuait encore. Acculés à la misère, rejetés dans l'oubli par l'ingratitude des dirigeants et leur volonté de tourner une page qui s'obstine à rester grande ouverte, il ne leur restait plus qu'un moyen de pression : mettre publiquement leur vie en jeu, dans un campement de fortune en plein centre de Donetsk, une importante ville industrielle ukrainienne.

Comme plus de 90% des liquidateurs encore en vie, Gennady Konopliov souffrait d'avoir été exposé à des doses importantes de rayonnement. Il avait notamment une cardiopathie que les fatigues du jeûne et de la manifestation pouvaient aggraver.

Dimanche soir, 27 novembre, la police a délogé sans ménagement les protestataires. Les témoins parlent de brutalités à l'encontre de ces quelques trente personnes affaiblies tentant de se protéger du froid sous une tente.

Gennady Konopliov n'a pas résisté à l'épreuve : victime d'un malaise, il est mort dans l'ambulance qui l'emmenait à l'hôpital.

Cet épisode tragique s'inscrit dans la longue liste des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl.

Toutes les autorités du monde s'acharnent à les nier ou les cacher. Un quart de siècle après l'accident, elles s'impatientent : il faut que cela cesse! Il ne faut plus que l'on rapporte que les enfants des zones contaminées sont malades d'ingérer du césium radioactif ; il ne faut plus que l'on parle de tous ces liquidateurs perpétuellement malades, souvent infirmes, qui récriminent pour recevoir de quoi se nourrir et se soigner. Le FMI a exigé une réforme du système des pensions : il n'y a pas de raison qu'ils y échappent. On ne va quand même pas laisser filer un programme d'aide de 15 milliards de dollars...

Nous, signataires de cet appel, exigeons que le FMI retire cette condition indigne à l'attribution de son versement. Quand il s'agit de la vie des hommes, on se doit de chercher d'autres économies, par exemple dans le budget des forces spéciales, de la défense, ou en supprimant les exemptions fiscales dont bénéficient les grandes sociétés.

Il n'y a aucune justification à ce que les gouvernements fassent payer par les faibles et les pauvres la perte de souveraineté qui sanctionne leur mauvaise gouvernance.

*Benjamin Dessus et Bernard Laponche, **Global Chance***

*Yves Lenoir, **Enfants de Tchernobyl Belarus***

05 Décembre 2011 Par Les invités de Mediapart

*EDITION : **LES INVITÉS DE MEDIAPART***



Du 17 mars au 9 avril 2012 : 20^{ème} édition de l'opération

« 10 000 œufs pour les Enfants de Tchernobyl »

365 036 œufs en bois vendus à l'unité lors des 19 premières éditions

L'association « Les Enfants de Tchernobyl » remercie ses vendeurs et ses fidèles partenaires : villes, collectivités, presse et imprimeur :

**COLMAR - HAGUENAU - MULHOUSE
SAINT-LOUIS - STRASBOURG
OBERNAI - SELESTAT
BELFORT - KAYSERSBERG**



Conseil Général



Haut-Rhin



DNA
DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE

IMPRIMERIE

